

Image not found or type unknown



partage successionchez le notaire

Par **eglantine 120735**, le **05/04/2013** à **09:38**

la succession comporte seulement des especes chez le notaire.Un jugement du tgi dit : en cas de besoin le present jugement vaudra acte de partage.Le notaire etablit le partage arrivant a autre chose que le jugement et ne veut rien savoir.Comment en sortir?puis je me passer du notaire?